

ceux des Seigneurs États payeront les mêmes droits d'entrée & de sortie, que chaque nation payoit en l'année mil six cens quatre-vingt ; & les Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires de la Reine de la Grande-Bretagne ayant vû la présente Declaration, l'ont approuvée. Fait à Utrecht l'onzième d'Avril mil sept cens treize. Signé Randwich, Willem-buys B V: Dussen, V. Gheel Van Spanbroeck, F. A. Baron de Reede de Reenswoude, S. de Gossinga, Graef Van Kniphuisen.

*PLEIN POUVOIR DU ROY A Mr LE MARE'CHAL  
d'Huxelles & à Mr Mesnager, pour traiter avec la Hollande.*

Du quatrième Mars 1713.

**L** OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT ; Comme nous n'avons rien oublié pour contribuer de tout nôtre pouvoir au rétablissement d'une Paix sincere & solide, & qu'il y a lieu d'esperer que les Conférences qui se tiennent à Utrecht pour parvenir à un bien aussi desirable, auront bien-tôt un heureux succez ; voulant encore apporter tous nos soins pour en avancer l'effet, & pour faire cesser au plûtôt la desolation de tant de Provinces, & arrêter l'effusion du sang Chrétien ; Nous confiant entierement en la capacité, expérience, zele & fidelité pour nôtre service, de nôtre tres-cher & bien amé Cousin le Marquis d'Huxelles, Maréchal de France, Chevalier de nos Ordres, & nôtre Lieutenant General au Gouvernement de Bourgogne ; Et de nôtre cher & bien amé, le Sr Mesnager Chevalier de